

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

N° 6

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**COLLECTE ET
TRANSPORT DES
DECHETS
MENAGERS
RESIDUELS ET
RECYCLABLES EN
POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE
ENTERRES ET
SEMI-ENTERRES
SUR LES
COMMUNES DE
BELLERIVE SUR
ALLIER, CUSSET
ET VICHY**

**AVENANT N°1 AU
MARCHE
N°20WG145**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :
27 mars 2023

Publiée ou notifiée le :

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – S. MIZOULE-MORIER – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. M. F. SENNEPIN - M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. – F. SZYPULA – S. BAUD – P. COLAS – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°11 du Bureau Communautaire du 08 octobre 2020 autorisant la signature avec la société SUEZ du marché de collecte et transport des déchets ménagers résiduels et recyclables en point d'apport volontaire sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an, pour un montant estimatif annuel de 114 200,00 € HT,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de mutualiser et rationaliser le transfert de ses déchets recyclables issus de la collecte au porte à porte et des points d'apport volontaire afin de les acheminer directement au centre de tri départemental Allier Tri de Chezy et de ne plus faire transiter ses déchets recyclables (nécessitant un déchargement et un rechargement) par le quai de transfert du Sictom Sud Allier permettant de s'affranchir du coût de transfert lié et facturé par cette même structure,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°3 afin d'acter la modification du site de vidage des déchets issus de la collecte en points d'apport situé désormais chemin de Pralong à CUSSET,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°1 au marché 20WG164, ci-annexé,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 23 mars 2023.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN: C=FR, O=Certinomis,
OU=0002-43598903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 27 mars 2023 14:08:24

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 20WG145

AVENANT DE TRANSFERT

**COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET RECYCLABLES
EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES ET SEMI-ENTERRES
SUR LES COMMUNES DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET ET VICHY**

Identification du maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Identification du titulaire du marché :

SUEZ RV CENTRE EST

3, rue Calixte Plotton – 42000 SAINT-ETIENNE

N° SIRET : 343 488 508 00973

Représenté par Monsieur Laurent BARBIER, Directeur d'agence

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Collecte et transport des déchets résiduels et recyclables en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy

N° du marché : 20WG145

Attribution du marché : 16 septembre 2020

Notifié le : 22 septembre 2020

Montant estimatif du marché sur la durée totale (4 ans) : 456 800,00 € HT soit 548 160,00 € TTC

Délibération autorisant la signature du présent avenant : n° en date du 23/03/2023

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet

Jusqu'à présent, les déchets recyclables collectés dans le cadre du marché n° 20WG145, étaient vidés sur la plateforme de transit du Sictom Sud Allier à Bayet.

Le Sictom assurait ensuite le transport jusqu'au centre de tri de Chézy et facturait cette prestation de rechargement et transport à Vichy Communauté.

Dans un objectif d'économies, il a été demandé à la société ECO DECHETS titulaire du marché de collecte en porte en porte, d'assurer le transport des déchets issus des collectes en porte à porte mais aussi des collectes en points d'apport volontaire jusqu'au centre de tri de Chézy.

Le présent avenant a pour objet d'acter la modification du lieu de vidage des déchets issus de la collecte en points d'apport volontaire qui se fera donc désormais sur le site de Pralong à Cusset dont la communauté d'agglomération est propriétaire.

ARTICLE 2 : Incidence financière

L'avenant n'implique aucune incidence financière.

ARTICLE 3

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté

Pour le titulaire,
(Signature)

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23

MARS 2023 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE ET
Objet de l'acte : TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET RECYCLABLES EN
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES ET SEMI-ENTERRES SUR LES
COMMUNES DE BELLERIVE SUR ALLIER, CUSSET ET VICHY - AVENANT
N°1 AU MARCHE N°20WG145

.....
Date de décision: 23/03/2023

Date de réception de l'accusé 27/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 23MARS2023_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230323-23MARS2023_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20230323-23MARS2023_6-DE-1-
1_1.pdf)